

VOTRE RÉGION

ALPES DU SUD | Une convention signée Vol de câbles : Orange et l'État s'unissent



Au-delà du préjudice, le vol de câbles prive notamment les habitants d'un accès immédiat aux divers services d'urgence. Archives photo Le DL.

Patricia Willaert, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et Richard Valette, délégué régional d'Orange, ont signé mardi une convention de partenariat afin de lutter contre les vols susceptibles d'être commis dans le département sur le réseau de télécommunications et plus particulièrement sur les lignes aériennes ou les câbles souterrains.

En cas d'acte de malveillance supposé, Orange alertera immédiatement les services de la gendarmerie ou de la police nationale. Cet appel sera complété par toute information susceptible de faciliter les investigations des forces de l'ordre, en particulier la localisation précise de la coupure. Des effectifs (gendarmes ou policiers) pourront ainsi rapidement se déplacer pour tenter d'interpeller les voleurs de câbles. Le dépôt de plainte par les salariés d'Orange sera facilité.

Afin d'assurer la meilleure efficacité possible des opérations de police technique et scientifique, les forces de l'ordre sensibiliseront les techniciens d'Orange à la conduite à tenir pour faciliter la recherche des traces et indices par les enquêteurs.

Ces actes sont souvent commis en zone rurale, près des routes peu fréquentées : l'essentiel des vols de câbles téléphoniques est opéré sur des câbles souterrains, installés le long des routes de campagne peu fréquentées. Le phénomène des vols de métaux touche plus particulièrement le réseau cuivre. 118 vols de câbles ont été commis depuis 2011 sur le secteur Rhône Durance (qui couvre les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Drôme et le Vaucluse), déjà plus de 20 depuis début 2014. Cela représente environ 70 kilomètres de câbles volés.

Le partenariat entre les services de l'État et Orange, chacun apportant ses compétences propres, vise à dissuader les malfaiteurs en augmentant notamment les chances de leur interpellation en flagrant délit.

ALPES DU SUD | Ils protestent contre la réforme de l'aide juridictionnelle

Les avocats en grève d'audience

Ce jeudi matin, toutes les audiences dans lesquelles un avocat devait plaider ont été renvoyées, dans les Hautes-Alpes. Le barreau a en effet décidé, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 3 juin, de voter une motion et de se mobiliser.

Ils protestent contre la réforme de l'aide juridictionnelle. Le gouvernement souhaite financer l'aide juridictionnelle en taxant les cabinets d'avocat. « On marche sur la tête avec ce système, dénonce la bâtonnière, Karine Ghigonetto. On est très attaché à l'accès au droit mais avec cette réforme, ce sont les avocats qui vont payer la défense de leurs clients et ce n'est pas normal. On n'est pas des nantis. »

Les avocats pointent du doigt l'ensemble du financement du système judiciaire :

« Il y a un problème de financement de la justice. Pour nous, c'est un droit fondamental et on n'y consacre rien, ajoute Me Agnès Vibert-Guigue. Et la France est au 23^e rang européen pour le budget de la justice... » En attendant, ils avancent des propositions : « Augmenter à la marge, de 0,1 %, les droits d'enregistrement des actes judiciaires permettrait de mobiliser environ 300 millions d'euros », développe Me Ghigonetto.

Le mouvement s'est poursuivi toute la journée. Et les avocats haut-alpins sont d'ailleurs décidés à « durcir le ton ». Dans leur motion, ils annoncent ainsi que « d'autres actions d'ampleur nationale seront décidées lors de l'assemblée générale du Conseil national des barreaux, le 13 juin ».

Coralie DREYER



Les avocats haut-alpins ont demandé le renvoi de toutes les audiences, hier, pour protester contre la réforme de l'aide juridictionnelle. Photo Le D.U.C.D.

L'économie des cabinets « en péril »

Les avocats bas-alpins réunis autour de leur bâtonnier Michel Chapuis ont répercuté le mouvement de grève national, relatif aux personnes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle et de la commission d'office. Les robes noires demandent une réforme de l'aide juridictionnelle et de son financement et notamment « de doubler le montant des crédits de l'aide juridictionnelle, préalable indispensable à l'engagement d'une réforme globale de l'accès au droit ».

Les avocats considèrent que la contrepartie d'in-

demnités versées par l'État est « insuffisante » au point de « mettre en péril l'économie de leurs cabinets ». Ils s'opposent à « toute taxation » et mettent en garde le gouvernement « sur la responsabilité qu'il prendra seul du blocage du système d'accès au droit, s'il persiste dans la voie d'une telle taxation des avocats ».

Le procureur de la République Stéphane Kellenberger, ancien avocat, a souligné « l'importance de l'aide juridictionnelle pour le fonctionnement de la justice de notre pays et pour les justiciables qui en bénéficient ».

Le parquet a indiqué qu'il ne « s'opposerait pas aux demandes des avocats au titre de leur mouvement » ayant induit de nombreux renvois des affaires appelées ce jeudi devant le tribunal de grande instance.

Le Conseil national des barreaux tiendra son assemblée générale le 13 juin. Les avocats ont prévenu que « d'autres actions d'ampleur nationale » y seraient décidées, « en fonction des propositions formulées d'ici là par le gouvernement ».

K.C.



Toutes les affaires relevant de la commission d'office ou de l'aide juridictionnelle ont été renvoyées lors de l'audience correctionnelle d'hier.

JOURNÉES PORTES OUVERTES LES 10 ET 11 JUIN 2014 de 11 h à 21 h

Préparez vos événements de l'été !

SHOW COOKING

Dégustations - Démonstrations

Promotions - Tirage au sort*

Avec nos partenaires



*Lots à gagner
1 KITCHENAID
2 mixers SPEEDY Dito Sama
1 carton de champagne
1 Machine à Café NESPRESSO

B M H SERVICES
CUISINES PROFESSIONNELLES

Z.A. Pont La Lame
PUY-SAINT-ANDRÉ
04 92 21 21 66
bmh.briancon@bmhs.fr

BARATIER | Le conseil d'administration a été renouvelé lors de l'assemblée générale Association des communes forestières : Jean-Claude Dou succède à Claire Bouchet

Hier matin s'est déroulée à la salle la Baratonne, à Baratier, l'assemblée générale extraordinaire des communes forestières des Hautes-Alpes. L'objet en était le renouvellement des élus du conseil d'administration, la présentation de l'association et de ses missions aux nouveaux élus, et de débattre sur ses futures orientations. Présidente depuis 13 ans, Claire Bouchet, appelée à de nouvelles fonctions régionales, devait être remplacée.

L'association regroupe 44 communes sur les 164 du département, soit 45 % de la forêt communale. Jean Bernard, maire de Baratier, s'est enquis de savoir pourquoi si peu de communes étaient adhérentes. « Cela n'est pas obligatoire, contrairement à d'autres structures, a indiqué Claire Bouchet. Pourtant la démarche est relativement simple. »

« 300 mètres cubes de bois abattu, c'est un emploi à temps plein »

Le rôle de l'association : faire connaître la forêt communale



Claire Bouchet a quitté la présidence, qu'elle occupait depuis 13 ans.



Marc MORBELLI

auprès des institutions et des partenaires, accompagner et former les élus, organiser visites et voyages d'études, mettre en place une charte forestière, valoriser le bois et structurer les filières locales avec la mission bois énergie et mettre en avant le bois des Alpes dans les constructions.

« La forêt, c'est un atout qu'il faut gérer et défendre. Nous avons un superbe exemple ici à Baratier avec la halle en bois de la place du village. J'ai participé à la sélection des bois en forêt localement, puis il y a eu l'abattage et la construction. Il

faut savoir que 300 m³ de bois abattu, c'est un emploi à temps plein » a souligné la présidente sortante.

Le bilan départemental est satisfaisant, avec 90 chaufferies bois en fonctionnement pour une consommation de 12 000 tonnes de bois. 21 projets sont à l'étude et 6 en construction. La consommation devrait doubler d'ici deux ans.

15 personnes se sont présentées pour le renouvellement du conseil d'administration - elles sont toutes retenues.

Jean-Claude Dou a été élu président à l'unanimité, avec

quatre vice-présidents : Marc Viossat (Embrun), Jean-Pierre Kolle (Champoléon), Eric Duschesne (Abriès), et Patricia Morhet-Richaud (Lazer). Les autres membres sont Rodolphe Papet (Saint-Jean-Saint-Nicolas), Bruno Paris (Puy-Sanières), Dominique Moulin (Guillestre), Alain Prorel (Briançon), Jérôme Valentin (Pelleautier), Alain Barthélémy (Crévoix), Bernard Vachet (Val-des-Prés), Lionel Tardy (Rosans), Jean-François Condevaux (Baratier) et Lionel Rambault (Crots).

La centrale biomasse E-on de Gardanne fait peur

Au cours de l'assemblée générale a été abordé le sujet de la future centrale biomasse de E-on Gardanne. Les questions, nombreuses, ont fusé, sur son fonctionnement, son énorme besoin en bois, sa capacité finale, et l'inquiétude de se voir dépeupler de la ressource bois localement. Les enjeux financiers ont été discutés, notamment avec la probabilité de voir le prix du bois flamber avec cette demande énorme. En effet, on parle d'un besoin de 850 000 tonnes de bois par an.

Alain Lesturgez, directeur

de la Fédération nationale des communes forestières, a donné son avis. « Il y a 15 ans, quand on a commencé à travailler sur le bois énergie on nous riait au nez. Aujourd'hui c'est un marché qui produit des tensions. La forêt est une richesse, un outil des territoires. Avec ce projet E-on, il va bien falloir faire face, les enjeux sont forts. E-on Gardanne, c'est la conversion de l'ancienne centrale à charbon en production d'électricité en utilisant la biomasse. C'est particulièrement déstabilisateur : les deux tiers proviendraient

d'un périmètre de 450 km autour de Gardanne. À la féderation, nous sommes contre ces grands projets, E-on produira de l'électricité avec seulement 42 % de rendement. Le reste chauffera les oiseaux. Le besoin en volume de bois déstabilisera les marchés et les efforts de valorisation entrepris. Nous pensons que les effets recherchés de diminution des gaz à effet de serre seront malheureusement compensés par les transports routiers de bois. Cependant on ne peut ignorer les futurs problèmes d'approvisionnement en élec-

tricité dans la région. » Ce que confirme la chargée de mission de la région Paca, Chantal Gillet : « Au départ, quelques-uns y étaient favorables. Depuis, ce projet qui s'avère destructeur fédère contre lui. La finalité sera une destruction de la filière bois. Dans l'absolu, on ne peut pas être tout à fait contre, en rapport aux difficultés futures d'approvisionnement électrique en Paca. » Ce sujet devient hypersensible et conduira certainement à de nouvelles discussions.

M.M.